

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE

DECISION n°017240DE270320241 DU MAIRE DU 27 MARS 2024

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le projet de valorisation touristique du lac Baron Desqueyroux – tranche 1

Le Maire.

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur L'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » ;

Considérant que, suite à l'étude menée dans le cadre de Petites Villes de Demain sur la valorisation des atouts touristiques du lac, il est possible de lancer un premier projet comportant les éléments suivants : aire de jeux pour enfants, parcours sportifs, mobilier urbain, accessibilité du tour du grand lac aux personnes à mobilité réduite, ainsi que des sentiers d'observation de la flore locale ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant que le montant de cette opération représente un coût prévisionnel de 145 155 € HT ;

DECIDE

- De solliciter, pour les travaux de valorisation touristique du lac Baron Desqueyroux - tranche I, une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 58 062 € soit 40% du montant HT des travaux ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant Hors Taxes
Département Charente Maritime	30%	43 546,50 €
DETR	40%	58 062,00 €
Autofinancement Commune	30%	43 546,50 €
Total	100%	145 155,00 €

- D'adopter l'opération et les modalités de financement ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- D'autoriser le maire ou la première adjointe à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture.

Fait à Montendre, le 27 mars 2024

Le Maire.

